

# Registre Public d'Accessibilité



---

Date Ouverture : 1<sup>er</sup> Septembre 2017





## Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence GMF Assurances de :  
GMF-BEZIERS**

**Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles**

Oui  Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et  
des services**

Oui  Non



### **Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap**

- > Le personnel est sensibilisé
- > Le personnel est formé
- > Le personnel sera formé



### **Matériel adapté**

- > Le matériel est entretenu et réparé
- > Le personnel connaît le matériel



### **Consultation du Registre Public d'Accessibilité**

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 1 ALLEE PAUL RIQUET

Code Postal : 34500 Ville : BEZIERS

Nom de la Personne Morale : GMF ASSURANCES SA

SIRET : 398 972 901 09168

NAF : 6512Z





# Accessibilité aux Personnes Handicapées

---

## Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées  
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Achèvement et Conformité des Travaux
- Attestation de Vérification de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité



# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
ET DE L'HABITAT DURABLE  
[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## 2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

### 2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MSEM-MLHS/SG/SPSS/ATL 2/Benoît Cudérou

# Notice d'Accessibilité

---

## Accessibilité des Personnes à mobilité réduite aux Etablissements Recevant du Public

Respect de la réglementation  
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005  
- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006  
- Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006  
- Arrêté du 21 mars 2007  
- Arrêté du 9 mai 2007  
- Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007

### // DONNEES CONCERNANT L'OPERATION

Adresse de l'établissement : 1 Allée Paul Riquet  
34500 BEZIERS

Nature des travaux : Aménagement et agencement d'une agence GMF

### // MAITRE D'OUVRAGE

GMF ASSURANCES - COVEA  
Direction Immobilière  
Service Conception et Travaux Exploitation  
86 rue Saint-Lazare  
75320 PARIS CEDEX 9

Contact :  
Dominique DEJAX  
dominique.dejax@covea-immobilier.fr

### // PIECES JOINTES

- dossier graphique

### // ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné, Dominique DEJAX, représentant le Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci-avant.

Date : 01/08/2017

signature :

**GMF ASSURANCES**  
Direction Immobilière  
86 rue Saint Lazare  
75320 PARIS CEDEX 09





## NOTICE D'ACCESSIBILITE

### 1. Généralités

Adresse :	1 allée Paul Riquet 34500 BEZIERS
Maître d'ouvrage :	GMF ASSURANCES - COVEA Direction Immobilière Service Conception et Travaux Exploitation 86 rue Saint-Lazare 75320 PARIS CEDEX 9
Type d'opération :	Aménagement et agencement d'une agence GMF
Parties de l'établissement accessibles au public (accessibilité totale ou partielle à préciser)	
✓ Sous-sol :	Local Archives, Inaccessible au public
✓ Rez-de-chaussée :	Attente et postes de réception, accessibilité totale
✓ Premier étage :	Sans objet
Classification de l'E.R.P.	Catégorie 5 - Type W
Respect des dispositions de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> Août 2006 [ERP et IOP neufs] Respect des dispositions de l'arrêté du 21 Mars 2007 [ERP et IOP existants]	

### 2. Cheminements extérieurs (article 2 et article 3)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Généralités			
✓ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible depuis l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	Prévu		L'accès au local se fait à partir de l'espace public (trottoir)
✓ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		Sans objet	
✓ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		Sans objet	
✓ Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		Sans objet	
✓ Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants		Sans objet	
✓ Sols non meublés, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	Prévu		
✓ Trous en sol : ⌀ largeur ≤ 2 cm	Prévu		
✓ Largeur ⌀ 1,40 m ☐ Largeur ⌀ 1,20 m si contraintes existantes	Prévu		

<input checked="" type="checkbox"/> Rétrécissements ponctuels $\varnothing$ 1,20 m <input type="checkbox"/> Rétrécissements ponctuels $\varnothing$ 0,90 m si contraintes existantes		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Dévers $\leq$ 2% <input type="checkbox"/> Dévers $\leq$ 3% si contraintes existantes	Prévu		
Pentes			
<input checked="" type="checkbox"/> Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant		Sans objet	L'accès au local se fait à partir de l'espace public (trottoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Pente $\leq$ 4% <input type="checkbox"/> Pente $\leq$ 5% si contraintes existantes		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m <input type="checkbox"/> Pente entre 5 et 6% : palier de repos tous les 10 m si contraintes existantes		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi <input type="checkbox"/> Pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi si contraintes existantes		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi <input type="checkbox"/> Pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi si contraintes existantes		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente		Sans objet	
Caractéristiques des paliers de repos			
<input checked="" type="checkbox"/> 1,20 m x 1,40 m		Sans objet	L'accès au local se fait à partir de l'espace public (trottoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Paliers horizontaux au dévers près		Sans objet	
Seuils et ressauts			
<input checked="" type="checkbox"/> 2 cm (ou 4 cm si pente $<$ 33%)		Sans objet	L'accès au local se fait à partir de l'espace public (trottoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Arrondis ou chanfreinés		Sans objet	
<input type="checkbox"/> Tolérance de ressauts successifs distants d'une largeur minimum de 2,50 m et séparés par des paliers de repos si contraintes existantes		Sans objet	
Espaces de manœuvre avec possibilité de $\frac{1}{2}$ tour aux points de choix d'itinéraire			
<input checked="" type="checkbox"/> En chaque point du cheminement où un choix d'itinéraire est donné		Sans objet	L'accès au local se fait à partir de l'espace public (trottoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Dimensions : $\varnothing$ 1,50 m		Sans objet	
Espaces de manœuvre de porte			
<input checked="" type="checkbox"/> De part et d'autre de chaque porte ou portillon		Sans objet	
Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant		Sans objet	
Espaces d'usage			
<input checked="" type="checkbox"/> Devant chaque équipement ou aménagement		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Dimensions : 0,80 m x 1,30 m		Sans objet	

Cheminement libre de tout obstacle			
✓ Hauteur libre : ≥ 2,20 m	Prévu		
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	Prévu		
Protection			
✓ Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement		Sans objet	
✓ Protection des espaces sous escaliers		Sans objet	
Voïée d'escalier de 3 marches ou plus			
✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	
✓ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 <sup>ère</sup> et la dernière marche		Sans objet	
✓ Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement		Sans objet	
✓ 1 main courante			
• Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m		Sans objet	
• Continue, rigide et facilement préhensible		Sans objet	
• Dépassant les premières et dernières marches		Sans objet	
• Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel		Sans objet	
✓ Nez de marches			
• De couleur contrastée		Sans objet	
• Antidérapants		Sans objet	
• Sans débord excessif <input type="checkbox"/> Pas d'exigences sur débord si contraintes existantes		Sans objet	

### 3. Places de stationnement (article 3 et article 4)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ 2% de l'ensemble de places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places		Sans objet	
✓ Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment <input type="checkbox"/> Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment si contraintes existantes à l'exception des places adaptées existantes		Sans objet	
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte			
✓ Largeur ≥ 3,30 m		Sans objet	

✓ Espace horizontal au dévers près ≤ 2%			
□ Espace horizontal au dévers près ≤ 3% si contraintes existantes		Sans objet	
✓ Raccordement au cheminement d'accès			
• Ressaut ≤ 2 cm		Sans objet	
• Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près		Sans objet	
✓ Contrôle d'accès et de sortie utilisable par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes			
• Bornes visibles directement du poste de contrôle		Sans objet	
ou			
• Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels		Sans objet	
• Et visiophonie		Sans objet	
✓ Sortie en fauteuil des places « boxées »		Sans objet	
Signalisation			
✓ Repérage horizontal et vertical			
✓ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public		Sans objet	
✓ Signalisation des croisements véhicules / piétons			
• Evell de vigilance des piétons		Sans objet	
• Signalisation vers les conducteurs		Sans objet	

#### 4. Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'établissement (article 4)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	Prévu		Accès par une rampe de 7,75% sur 0,98m avec porte coulissante automatique
✓ Entrée principale facilement repérable	Prévu		Il n'y a qu'une porte d'entrée sur la façade. A côté de la porte, un panneau adhésif (27cm x 57cm) avec le logo de GMF (orange et bleu) et les horaires d'ouverture
Dispositifs d'accès au bâtiment			
✓ Facilement repérable	Prévu		Porte coulissante automatique.
✓ Signal sonore et visuel		Sans objet	
Système de communication et dispositif de commande manuelle			
✓ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil		Sans objet	



✓ Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m		Sans objet	
Contrôle d'accès et de sortie			
✓ Visualisation directe du visiteur par le personnel	Prévu		Les bureaux ont une vue sur l'entrée, à travers les cloisons vitrées et la vitrine
ou			
✓ Visiophone		Sans objet	
✓ Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public		Sans objet	

## 5. Circulations intérieures horizontales (article 6)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ Largeur $\geq$ 1,40 m	Prévu		
✓ Rétrécissements ponctuels $\geq$ 1,20 m, voire 1,05m et 0,90m	Prévu		
✓ Dévers $\leq$ 2 cm		Sans objet	
✓ Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	Prévu		
✓ Trous en sol : $\varnothing$ ou largeur $\leq$ 2 cm		Sans objet	
Pentes			
✓ Pente $\leq$ 4%		Sans objet	
✓ Pente entre 4 et 5% : paller de repos tous les 10 m		Sans objet	
✓ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi		Sans objet	
✓ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi		Sans objet	
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente		Sans objet	
Caractéristiques des paliers de repos			
✓ 1,20 m x 1,40 m		Sans objet	
✓ Paliers horizontaux au dévers près		Sans objet	
Seuils et ressauts			
✓ $\leq$ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)		Sans objet	
✓ Arrondis ou chanfreinés		Sans objet	
Espaces de manœuvre de porte			
✓ De part et d'autre de chaque porte ou portillon	Prévu		
✓ Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		

Espaces d'usage			
✓ Devant chaque équipement ou aménagement	Prévu		
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30m	Prévu		
Cheminement libre de tout obstacle			
✓ Hauteur libre : 2,20 m ou réduit à 2,00 m pour les percés de stationnement	Prévu		
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	Prévu		Cloisons vitrées dans l'espace entrée / réception
Protection			
✓ Protection si rupture de niveau $\geq$ 0,40 m à moins de 0,90 m		Sans objet	
✓ Protection des espaces sous escaliers		Sans objet	
Marches isolées			
✓ Si 3 marches ou plus :			
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche		Sans objet	
• Nez de marches			
- De couleur contrastée		Sans objet	
- Antidérapants		Sans objet	
- Sans débord excessif		Sans objet	
• 1 main courante			
- Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m		Sans objet	
- Continue, rigide et facilement préhensible		Sans objet	
- Dépassant les premières et dernières marches		Sans objet	
- Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel		Sans objet	
✓ Si marches menant à un escalier :			
• Largeur entre mains courantes $\geq$ 1,20 m		Sans objet	
• Hauteur des marches $\leq$ 16 cm		Sans objet	
• Giron des marches $\leq$ 28 cm		Sans objet	
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche		Sans objet	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nez de marches :</li> </ul>			
- De couleur contrastée		Sans objet	
- Antidérapants		Sans objet	
- Sans débord excessif		Sans objet	

## 6. Circulations intérieures verticales (article 7 et articles 5 et 6)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obligation d'ascenseur</li> <li>☐ Sans obligation d'ascenseur pour hôtels existants classés en catégorie sans étoile ou 1 ou 2 étoiles mais ne comportant pas plus de 3 étages en sus du rez de chaussée ou non classés mais offrant une gamme de prix et prestations équivalentes dès lors que les chambres adaptées sont accessibles au rez de chaussée et équivalentes de celles situées en étage, si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Largeur entre mains courantes <math>\geq 1,20</math> m</li> <li>☐ Largeur entre mains courantes <math>\geq 1,00</math> m si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	L'escalier qui mène au R-1 (archives) est à l'usage exclusif du personnel et n'est donc pas accessible au public.
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hauteur des marches <math>\leq 18</math> cm</li> <li>☐ Hauteur des marches <math>\leq 17</math> cm si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Giron des marches <math>\geq 28</math> cm</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contremarches de 10 cm mini pour la 1<sup>ère</sup> et la dernière marche visuellement contrastée par rapport aux marches</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mains courantes</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De chaque côté</li> <li>☐ D'un seul côté si largeur d'escalier <math>&lt; 1,00</math> m si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	L'escalier qui mène au R-1 (archives) est à l'usage exclusif du personnel et n'est donc pas accessible au public.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continue, rigide et facilement préhensible</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépassant les premières et dernières marches</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nez de marches :</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De couleur contrastée</li> </ul>		Sans objet	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Antidérapants</li> </ul>		Sans objet	L'escalier qui mène au R-1 (archives) est à l'usage exclusif du personnel et n'est donc pas accessible au public.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans débord excessif</li> <li>☐ Pas d'exigences sur débord si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
Ascenseurs			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obligatoire pour établissement ou installation pouvant recevoir 50 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage</li> <li>☐ Obligatoire pour établissement de 5ème catégorie ou installation pouvant recevoir 100 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obligatoire pour établissement ou installation recevant moins de 50 personnes lorsque certaines prestations ne peuvent être offertes au rez de chaussée</li> <li>☐ Obligatoire pour établissement de 5ème catégorie ou installation recevant moins de 100 personnes lorsque certaines prestations ne peuvent être offertes au rez de chaussée si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
✓ Seuil de 50 personnes porté à 100 personnes pour les établissements d'enseignement		Sans objet	
✓ Tous les niveaux sont desservis		Sans objet	
✓ Commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil		Sans objet	
✓ Conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap		Sans objet	
✓ Tous les ascenseurs doivent être accessibles		Sans objet	
✓ Munis d'un dispositif permettant de prendre appui		Sans objet	
✓ Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme		Sans objet	
☐ Si un ou plusieurs ascenseurs existants, un au moins par batardeau doit respecter les dispositions suivantes si contraintes existantes		Sans objet	
☐ Signal sonore pour début d'ouverture des portes pour respect des exigences de la signalisation pallière du mouvement de la cabine		Sans objet	
☐ Deux flèches lumineuses indiquant le sens du déplacement des cabines et signal sonore avec sons différents pour montée et descente, pour respect des exigences de la signalisation pallière du mouvement de la cabine		Sans objet	
☐ Indicateur visuel pour position de la cabine, pour respect des exigences de la signalisation en cabine		Sans objet	
☐ Message vocal pour position à l'arrêt de la cabine pour respect des exigences de la signalisation en cabine		Sans objet	
☐ Dispositif de demande de secours comportant deux pictogrammes illuminés jaune et vert, boucle magnétique et numéros d'étage en relief si nouveau dispositif ou modification du dispositif de secours existant		Sans objet	

<input type="checkbox"/> Niveau réglable entre 35 et 65 dB (A) pour signal sonore et message vocal		Sans objet	
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite			
<input checked="" type="checkbox"/> Dérogation sollicitée (voir pièce jointe)		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> Conformes aux normes les concernant		Sans objet	
<input checked="" type="checkbox"/> D'usage permanent		Sans objet	

#### 7. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques (article 8 et article 7)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Toutes dispositions		Sans objet	

#### 8. Revêtements de sols, murs et plafonds (article 9)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Tapis			
<input checked="" type="checkbox"/> Dureté suffisante	Prévu		
<input checked="" type="checkbox"/> Pas de ressaut $\leq 2$ cm	Prévu		
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente			
<input checked="" type="checkbox"/> Conforme à la réglementation en vigueur	Prévu		Sol : carrelage, tapis brosse devant la porte d'entrée Murs : peinture Plafond : faux plafond suspendu dalles 600x600 Mobilier : finition menuisée Sièges : capitonnés
ou			
<input checked="" type="checkbox"/> Aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol	Prévu		
Détail des finitions			
Sol : carrelage blanc cassé, tapis brosse contrasté : gris foncé Plafond et murs : blanc. Peinture des encadrements et plinthes : gris moyen. Interrupteurs : gris foncé. Menuiseries : bois clair avec veinures (chêne de fil naturel). Sièges : sièges visiteurs orange, sièges de travail noir.			

#### 9. Portes, portiques et sas (article 10 et article 8)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Largeur des portes principales et des portiques			
<input checked="" type="checkbox"/> $\geq 0,80$ m pour les locaux recevant moins de 100 personnes	Prévu		
<input type="checkbox"/> $\geq 0,80$ m pour les locaux recevant moins de 100 personnes si contraintes existantes			



✓ Ø1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes		Sans objet	
✓ Vantail couramment utilisé Ø0,90 m pour les portes à plusieurs vantaux	Prévu		
✓ Ø0,80 m pour les portiques de sécurité		Sans objet	
<input type="checkbox"/> Ø0,90 m pour accès aux chambres adaptées et services collectifs dans les établissements hôteliers et locaux d'hébergement si contraintes existantes <input type="checkbox"/> Ø0,80 m pour accès aux chambres non adaptées dans les établissements hôteliers et locaux d'hébergement si contraintes existantes		Sans objet	
✓ Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	Prévu		
✓ Portes vitrées réparables	Prévu		
Poignées de portes			
✓ Facilement préhensibles	Prévu		
<input checked="" type="checkbox"/> A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil <input type="checkbox"/> Pas d'exigences de distance d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil si contraintes existantes	Prévu		
Portes à ouverture automatique			
✓ Durée d'ouverture réglable		Sans objet	
✓ Détection des personnes de toutes tailles		Sans objet	
✓ Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à ouverture électrique		Sans objet	
✓ Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté		Sans objet	
Espaces de manœuvre de porte			
✓ Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes ouvrant sur escalier	Prévu		
✓ Dimensions: 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
Sas			
✓ Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'extérieur comme à l'intérieur		Sans objet	
✓ Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant		Sans objet	

#### 10. Dispositif d'accueil, équipements et dispositifs de commande (article 5 et article 11)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Si existence d'un point d'accueil			
✓ Au moins un accessible.		Sans objet	Il n'y a pas de poste d'accueil. Les visiteurs sont invités à attendre d'être reçu à un des bureaux de « réception » aménagés pour l'accueil assis.
✓ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert et signalé		Sans objet	
✓ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis		Sans objet	

Equipements divers accessibles au public			
✓ Au moins 1 équipement par type aménagé	Prévu		
✓ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m devant chaque équipement	Prévu		
✓ Commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler :			
• 0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m		Sans objet	
✓ Guichets d'information, vente manuelle et tables ou tablettes si nécessaires de lire, écrire ou utiliser un clavier			
• Face supérieure ≤ à 0,80 m		Sans objet	
• Vide de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m [H x L x P]		Sans objet	
✓ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique		Sans objet	
✓ Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores		Sans objet	

## 11. Sanitaires (article 12 et article 9)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Cabinets d'aisances aménagés			
✓ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Prévu		WC non accessible au public (code du travail). Néanmoins, 1 WC valide + 1 WC PMR Chaque WC a son accès propre.
✓ Aux mêmes emplacements que les autres		Sans objet	
✓ Séparés H / F si autres sanitaires séparés <input type="checkbox"/> Communs H / F si autres sanitaires séparés et si contraintes existantes	Prévu		
✓ 1 lavabo accessible par groupe de lavabos	Prévu		
Espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour			
✓ Emplacement dans le cabinet d'aisances ou devant la porte <input type="checkbox"/> Si emplacement à l'extérieur du cabinet d'aisances, pas d'exigences devant la porte mais à proximité de celle-ci, si contraintes existantes	Prévu		WC non accessible au public (code du travail). Néanmoins, 1 WC valide + 1 WC PMR
✓ Dimensions : Ø1,50 m	Prévu		
Espace de manœuvre de porte			
<input type="checkbox"/> Devant la porte et qui doit être équipée d'un dispositif permettant de la refermer derrière soi une fois entré	Prévu		WC non accessible au public (code du travail). Néanmoins, 1 WC valide + 1 WC PMR
<input type="checkbox"/> Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
Aménagements intérieurs des cabinets d'aisances			
✓ Dispositif permettant de refermer la porte	Prévu		
✓ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéral à la cuvette	Prévu		

✓ Hauteur de la cuvette comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol	Prévu		WC non accessible au public (code du travail). Néanmoins, 1 WC valide + 1 WC PMR
✓ Lave-mains accessible situé à une hauteur ≤ 0,85 m	Prévu		
✓ Barre d'appui latérale située entre 0,70 m et 0,80 m du sol	Prévu		
✓ Barre d'appui supportant le poids d'une personne	Prévu		
✓ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	Prévu		
Lavabos accessibles			
✓ Bord supérieur: H ≤ 0,80 m	Prévu		WC non accessible au public (code du travail). Néanmoins, 1 WC valide + 1 WC PMR
✓ Vide en partie inférieure d'au moins 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)	Prévu		
✓ Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	Prévu		
✓ Urinoirs à différentes hauteurs si urinoirs disposés en batteries	Prévu		

## 12. Sorties (article 13)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	Prévu		

## 13. Éclairage (article 14)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ 20 lux pour les cheminements extérieurs		Sans objet	
✓ 200 lux au droit des postes d'accueil	Prévu		
✓ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales	Prévu		
✓ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	Prévu		
✓ Durée de fonctionnement des éclairages temporisés		Sans objet	
✓ Extinction progressive si éclairage temporisé		Sans objet	
✓ Éclairages par détection de présence		Sans objet	

## 14. Information et signalisation

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Cheminements extérieurs (article 2)			
✓ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements		Sans objet	



✓ Repérage des parois vitrées	Prévu		
✓ Passage piétons		Sans objet	
Accès à l'établissement et accueil (article 4 )			
✓ Repérage des entrées	Prévu		
✓ Repérage du système de contrôle d'accès		Sans objet	
Accueils sonorisés (article 5 )			
✓ Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires		Sans objet	
✓ Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique		Sans objet	
✓ Signalisation de la boucle par un pictogramme		Sans objet	
Circulations Intérieures (articles 6, 7 et 8)			
✓ Éléments structurants du cheminement repérables	Prévu		
✓ Repérage des parois et portes vitrées	Prévu		
✓ Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur		Sans objet	
✓ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers mécaniques, tapis roulants et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	Prévu		
Equipements divers (articles 5 et 11)			
✓ Signalisation du point d'accueil, du guichet		Sans objet	Banquettes visiteurs rouges dans les espaces de réception de tonalité claire. Sur chaque bureau de réception un luminaire à LED amenant l'éclairage sur le plan de travail à un minimum de 500 lux.
✓ Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	Prévu		
✓ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	Prévu		
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information (annexe 3)			
✓ Visibilité (localisation du support, contrastes)	Prévu		Panneau d'accueil face à la porte d'entrée (hauteur 2,50 largeur 0,60) informant les visiteurs des différents services proposé
✓ Lisibilité (hauteur des caractères)	Prévu		
✓ Compréhension (pictogrammes)	Prévu		

#### 15. Etablissements recevant du public assis (article 16)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
✓ Nombre de places réservées : 2 jusqu'à 50		Sans objet	
✓ + 1 par tranche de 50 en sus		Sans objet	
✓ Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal		Sans objet	
✓ Dimension de l'emplacement : 0,80 m x 1,30 m		Sans objet	

✓ Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement		Sans objet	
✓ Réparties en fonction des différentes catégories de places offertes au public		Sans objet	

16. Etablissements comportant des locaux d'hébergement et locaux à sommeil [article 17 et article10]

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Toutes dispositions		Sans objet	

17. Etablissements avec douches et cabines [article 18]

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Toutes dispositions		Sans objet	

18. Caisses de paiement disposées en batterie [article 19]

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Toutes dispositions		Sans objet	

# Attestation d'Achèvement et Conformité des Travaux

---





# Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



## Vous devez utiliser ce formulaire si :

- Vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- Vous déclarez que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

## Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

## 1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire ⇒ N° A T 0 3 4 0 3 2 1 7 T 0 0 8 2

Permis d'aménager ⇒ N° \_\_\_\_\_

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries?  Oui  Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : \_\_\_\_\_

Déclaration préalable ⇒ N° D P 0 3 4 0 3 2 1 7 T 0 3 0 8

## 2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Vous êtes une personne morale

Dénomination : GMF ASSURANCES Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : 3 9 8 9 7 2 9 0 1 0 0 0 1 9 Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : DEJAX Prénom : DOMINIQUE

## 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : 86 Voie : RUE SAINT LAZARE - CS10020

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARIS

Code postal : 7 5 3 2 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : 9

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## 4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 2 2 1 0 2 0 1 8

Changement de destination effectué le : \_\_\_\_\_

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

Surface créée (en m<sup>2</sup>) : 0

Nombre de logements terminés : 0 dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social :     

Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :     

Prêt à taux zéro :     

Autres financements :     

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)

A PARIS

Le : 10/12/2018

Signature du (ou des) déclarant(s)

**GMF ASSURANCES**  
 Direction Immobilière  
 86 rue Saint Lazare  
 75320 PARIS CEDEX 09

A MONTPELLIER

Le : 10/12/2018

Signature de l'architecte ( ou de l'agréé)

**ATELIER D'ARCHITECTURE**  
**A. BOURDEAU & P. SOTO**  
 11, rue de la République - Montpellier  
 T : 04 67 98 19 30 - F : 04 67 56 19 33  
 N° Ordre 514488 - Siret 533 181 913 00013

Préciser à joindre (coller les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

- AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;
- AT.2 - Dans les cas prévus par les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ;
- AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;
- AT.4 - L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme <sup>2</sup>.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier: la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.  
 2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

# Attestation de Vérification de l'accessibilité aux Personnes Handicapées

---







Générer le rapport

Nom agence **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**  
Adresse 1 **Immeuble Optimum**  
Adresse 2 **450 rue Baden Powell**  
Code Postal - Ville **34000 MONTPELLIER**  
Téléphone **04 99 52 32 52**  
Télécopie

BHC

MI

ERP

<== Choisir le type d'attestation  
puis renseigner les constats sur la  
page suivante

ATT HAND

VER HAND

<== Choisir le type de rapport à  
générer

(\* champs obligatoires)

N° Contrat \*

Date du contrat \*

Date de la visite \* 12/12/2018

Date rapport \* 12/12/2018

N° Rapport \* 7226238

N° de Révision du rapport 0

Réf. du PC PC

Date de dépôt du PC

Modificatif éventuel

Date du PC

Nom du Vérificateur BV \* **Cassandra GELY**

Signature du Vérificateur BV

+

Société Maître d'ouvrage (nom et adresse) \*

Agence GMF

Désignation de la construction (nom et adresse) \*

Agence GMF  
Allée Paul Riquet - 34 000 Béziers

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés \*

1

Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance  
du vérificateur

sans objet

Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le  
cadre de sa mission

sans objet

Commentaire générale CG02 (Mention des éventuels locaux  
ou parties du bâtiment qui n'ont pu être visités)

Commentaire générale CG03 (Autres)



BUREAU  
VERITAS

Remise à zéro		Il reste 0 constats non renseignés sur 263	
Etablissement recevant du public	Constat	Commentaires	CP
Points examinés			nr du commentaire
<b>1. GENERALITES</b>			<input type="checkbox"/>
<b>Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté</b>			<input type="checkbox"/>
<b>2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>	Accès depuis la voie publique	<input type="checkbox"/>
<b>Généralités</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment			<input type="checkbox"/> Ok
cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment			<input type="checkbox"/> Ok
accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement</b>			<input type="checkbox"/> Ok
Largeur ≥ 1,40 m			<input type="checkbox"/> Ok
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m			<input type="checkbox"/> Ok
Dévers ≤ 2%			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Pentes</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant			<input type="checkbox"/> Ok
pente ≤ 4%			<input type="checkbox"/> Ok
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m			<input type="checkbox"/> Ok
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi			<input type="checkbox"/> Ok
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi			<input type="checkbox"/> Ok
pente > 10% : interdite			<input type="checkbox"/> Ok
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Caractéristiques des paliers de repos</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1,20 x 1,40 m			<input type="checkbox"/> Ok
paliers horizontaux au dévers près			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Seuils et ressauts</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			<input type="checkbox"/> Ok
Arrondis ou chanfreinés			<input type="checkbox"/> Ok
Distance entre 2 ressauts ≥ 2,50 m			<input type="checkbox"/> Ok
pas de ressauts successifs dans une pente			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants</b>			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
emplacements			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
dimensions : diamètre 1,50 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Espaces de manœuvre de porte</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
emplacements			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Dimensions			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Espaces d'usage</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
devant chaque équipement ou aménagement			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Dimensions : 0.80 m x 1.30 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Trous en sol : diamètre ou largeur < 2 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Cheminement libre de tout obstacle</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre ≥ 2,20 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Protection des espaces sous escaliers</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Volée d'escalier de 3 marches ou plus :</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Hauteur des marches ≤ 16 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Giron des marches ≥ 28 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Mains courantes</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>de chaque côté</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>hauteur entre 0,80 et 1,00 m</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>continues, rigides et facilement préhensibles</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>dépassant les premières et les dernières marches</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Nez de marches :</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>De couleur contrastée</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Non glissants</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Sans débord excessif</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
<b>Volée d'escalier de moins de 3 marches :</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Nez de marches :</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>De couleur contrastée</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Non glissants</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Sans débord excessif</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>3 - PLACES DE STATIONNEMENT</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>			Stationnement sur la voie publique		<input type="checkbox"/>	
<b>2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment</b>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Caractéristiques dimensionnelles et atteinte</b>	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Largeur ≥ 3,30 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Espace horizontal au dévers de 2% près			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Raccordement au cheminement d'accès</b>	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>Ressaut ≤ 2 cm</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Sur 1,40m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes</b>	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>Bornes visibles directement du poste de contrôle ou</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Et visioophonie</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Sortie en fauteuil des places « boxées »			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Repérage horizontal et vertical des places</b>	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Signalisation des croisements véhicules/piétons :</b>	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>éveil de vigilance des piétons</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>signalisation vers les conducteurs</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<b>Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible</b>	R			Accès depuis la voie publique		<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Entrée principale facilement repérable</b>	R					<input type="checkbox"/>	Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
						<input type="checkbox"/>	Ok
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Dispositifs d'accès au bâtiment :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
facilement repérable			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
signal sonore et visuel			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Système de communication et dispositif de commande manuelle :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Contrôle d'accès et de sortie :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
visualisation directe du visiteur par le personnel ou			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
visiophone			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R					<input type="checkbox"/>	Ok
<b>5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Largeur ≥ 1,40 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Dévers ≤ 2 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Pentes :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
pente ≤ 4%			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
pente > 10% : interdite			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Caractéristiques des paliers de repos	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
1,20 x 1,40 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
paliers horizontaux au dévers près			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Seuils et ressauts	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
arrondis ou chanfreinés			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
pas d'âne interdits			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Espaces de manœuvre de porte	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Emplacements			SO			<input type="checkbox"/>	Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
Dimensions			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Espaces d'usage	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
devant chaque équipement ou aménagement			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Dimensions : 0,80m x 1,30m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Soils non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Cheminement libre de tout obstacle	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	R			L'extincteur doit être repéré au sol		<input type="checkbox"/>	Ok
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Protection des espaces sous escaliers			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Marches isolées :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Si trois marches ou plus :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>Largeur entre mains courantes ≈ 1,20 m</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Hauteur des marches ≤ 16 cm</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Giron des marches ≈ 28 cm</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Nez de marches :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>De couleur contrastée</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Non glissants</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Sans débord excessif</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Une main courante :</i>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>de chaque côté</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>hauteur entre 0,80 et 1,00 m</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>continue rigide et facilement préhensible</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>dépassant les premières et les dernières marches</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Si moins de 3 marches :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<i>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<i>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche</i>			SO			<input type="checkbox"/>	Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire		CP
Nez de marches :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
De couleur contrastée	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Non glissants	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Sans débord excessif	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Obligation d'ascenseur	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Largeur entre mains courantes $\geq 1,20$ m	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Hauteur des marches $\leq 18$ cm	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Giron des marches $\geq 28$ cm	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Mains courantes	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
de chaque côté	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
continues, rigides et facilement préhensibles	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
dépassant les premières et dernières marches	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Nez de marches :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
De couleur contrastée	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Non glissants	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Sans débord excessif	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Ascenseurs</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Tous les ascenseurs doivent être accessibles	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
munis d'un dispositif permettant de prendre appui	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	





BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
dérogation obtenue			SO			<input type="checkbox"/> Ok
conformes aux normes les concernant			SO			<input type="checkbox"/> Ok
d'usage permanent			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Mains courantes accompagnant le mouvement			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécaniques			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Tapis	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
dureté suffisante	R					<input type="checkbox"/> Ok
pas de ressaut ≥ 2 cm	R					<input type="checkbox"/> Ok
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>			Faux plafonds sur la totalité de l'agence		<input type="checkbox"/>
conforme à la réglementation en vigueur ou	R					<input type="checkbox"/> Ok
aire d'absorption équivalente ≥ 25% de la surface au sol	R					<input type="checkbox"/> Ok
<b>9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS</b>	Propager 80 sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Dimensions des sas			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Largeur des portes principales et des portiques	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes			SO			<input type="checkbox"/> Ok
1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes.	R					<input type="checkbox"/> Ok
1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	R					<input type="checkbox"/> Ok
0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés.			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Poignées des portes	Propager 80 sur chapitre <input type="checkbox"/>			Porte automatique		<input type="checkbox"/>
facilement préhensibles			SO			<input type="checkbox"/> Ok
extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes sanitaires, douches et cabines non adaptés)			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N			SO			<input type="checkbox"/> Ok





BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
Portes vitrées repérables	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Portes à ouverture automatique :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Durée d'ouverture réglable	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Détection des personnes de toutes tailles	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Si existence d'un point d'accueil :	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>			L'accueil se fait aux bureaux de consultation		<input type="checkbox"/>	
Au moins un accessible.	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Equipements divers accessibles au public	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>			Banque d'inscription		<input type="checkbox"/>	
au moins 1 équipement par type aménagé	R					<input type="checkbox"/>	Ok
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement	R					<input type="checkbox"/>	Ok
commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
face supérieure ≤ à 0,80 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>11 - SANITAIRES</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Cabinets aménagés :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R					<input type="checkbox"/>	Ok
aux mêmes emplacements que les autres	R					<input type="checkbox"/>	Ok
séparés H/F si autres sanitaires séparés			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
1 lavabo accessible par groupe de lavabos			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Dimensions : diamètre 1,50 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Aménagements intérieurs des cabinets :	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP	
dispositif permettant de refermer la porte			SO	Porte coulissante		<input type="checkbox"/>	Ok
espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R					<input type="checkbox"/>	Ok
lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m		NR		Hauteur du lave main 0.90m		<input type="checkbox"/>	Ok
barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol	R					<input type="checkbox"/>	Ok
barre d'appui supportant le poids d'une personne	R					<input type="checkbox"/>	Ok
commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R					<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Lavabos accessibles</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R					<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi</b>	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>12 - SORTIES</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R					<input type="checkbox"/>	Ok
<b>13 - ECLAIRAGE</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<b>Valeurs d'éclairage</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
20 lux pour les cheminements extérieurs			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
200 lux aux postes d'accueil	R					<input type="checkbox"/>	Ok
100 lux pour les circulations horizontales	R					<input type="checkbox"/>	Ok
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Eblouissement / Reflet	R					<input type="checkbox"/>	Ok
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Extinction progressive si éclairage temporisé			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Eclairages par détection de présence			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>14 - INFORMATION ET SIGNALISATION</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
<b>Cheminements extérieurs</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Repérage des parois vitrées			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
Passage piétons			SO			<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Accès à l'établissement et accueil</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Repérage des entrées	R					<input type="checkbox"/> Ok
Repérage du système de contrôle d'accès			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Accueils sonorisés :</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Signalisation de la boucle par un pictogramme			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Circulations intérieures :</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Éléments structurants du cheminement repérables	R					<input type="checkbox"/> Ok
Repérage des parois et portes vitrées	R					<input type="checkbox"/> Ok
Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Équipements divers</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Signalisation du point d'accueil, du guichet	R					<input type="checkbox"/> Ok
Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	R					<input type="checkbox"/> Ok
Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3.</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Visibilité (localisation du support, contrastes)			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Lisibilité (hauteur des caractères)			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Compréhension (pictogrammes)			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement			SO			<input type="checkbox"/> Ok
Réparties en fonction des différentes catégories de places			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
<b>Nombre de chambres adaptées</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
1 si moins de 21 chambres ou			SO			<input type="checkbox"/> Ok
1 + 1 par tranche de 50 ou			SO			<input type="checkbox"/> Ok
toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO			<input type="checkbox"/> Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public  Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire		CP
<b>Caractéristiques des chambres adaptées</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
espace de rotation Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands cotés du lit et 0,90 m au pied du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Cabinet de toilette :</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
espace de rotation diamètre 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
douche accessible avec barre d'appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Cabinet d'aisance accessible :</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
tous si personnes âgées ou à mobilité réduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
espace d'usage 0,80 x 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
barre d'appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Pour toutes les chambres</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
1 prise de courant à proximité du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
N° de la chambre en relief sur la porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
<b>17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
<b>Cabines</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
au moins 1 cabine aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
au même emplacement que les autres cabines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
cheminement accessible jusqu'à la cabine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
cabines séparées H/F si autres cabines séparées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
siège	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
dispositif d'appui en position debout	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
<b>Douches</b>	Propager SO sur chapitre <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
au moins 1 douche aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
au même emplacement que les autres douches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok
cheminement accessible jusqu'à la douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SO	<input type="checkbox"/>	Ok



BUREAU  
VERITAS

Etablissement recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
douches séparées H/F si autres douches séparées			SO			<input type="checkbox"/> Ok
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche			SO			<input type="checkbox"/> Ok
siphon de sol			SO			<input type="checkbox"/> Ok
siège			SO			<input type="checkbox"/> Ok
dispositif d'appui en position debout			SO			<input type="checkbox"/> Ok
équipements divers utilisables en position assise			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>18 - CAISSES DE PAIEMENT</b>	Propager SO sur chapitre <input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
<b>Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Une caisse adaptée par tr. de 20</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Répartition uniforme des caisses adaptées</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Caractéristiques des caisses adaptées</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok
<b>Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes</b>			SO			<input type="checkbox"/> Ok

# Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

---

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,  
sur certains sites, selon les préconisations validées par  
les Commissions d'Accessibilité*





**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA  
LEGERE AVEC SURFACE ANTI  
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE\*,  
POIGNEES DE TRANSPORT**

\* Grand modèle

www.medinov.fr



References	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	750	300	3,5
30100-085		850	750	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7,5
30100-205		2050		300	9,5

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roues avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Tél: 04 37 28 08 14 Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plac de



## Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

**ATTENTION :** vous devez refermer la rampe après chaque utilisation  
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

## Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

**ATTENTION :** vous devez refermer la rampe après chaque utilisation  
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe



---

# AUDEA ACCUEIL

## LA-90

Fiche produit  
Ref. 160 001

---



## Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

### BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

### FONCTION DU PRODUIT



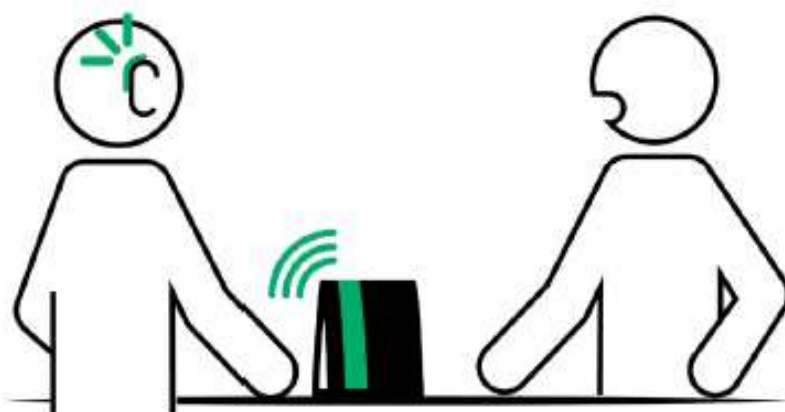
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

## CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70 mm
- Poids : 635 g
- Portée : 1 m<sup>2</sup>
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

## ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1  
en supplément



## RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**  
sur **www.okeenea.com**

**EO GUIDAGE**  
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes  
69410 Champagne-au-Mont-d'Or  
FRANCE

04 72 53 98 26  
info@eo-guidage.com  
**www.okeenea.com**



# Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

<p style="text-align: center;"><b>MODULE DE BASE</b></p> <p style="text-align: center;">Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p style="text-align: center;">Contrôles à chaque visite</p>	<p style="text-align: center;"><b>*CONTROLE COMPLET*</b></p> <p style="text-align: center;">1 fois par an*</p>
<p style="text-align: center;">Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p style="text-align: center;">Contrôles 2 fois par an</p>	<p><u>Contrôles Manœuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)</li><li>• système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)</li><li>• fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile</li><li>• ventilation forcée du local</li><li>• éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine</li></ul> <p><u>Contrôles Treuil ou Machine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• groupe de traction dans sa globalité</li><li>• ensemble « freins »</li><li>• niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur</li><li>• graisseurs automatiques</li><li>• tension des courroies et anti-patinage</li><li>• dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)</li><li>• contacts de fin de course haut et bas</li><li>• contrôle de la course poulie/frein</li></ul> <p>Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.</p> <p><u>Contrôles Gaine</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation</li><li>• éclairage</li><li>• fonctionnement du boîtier d'inspection</li><li>• arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)</li><li>• poulies et dispositifs de fin de course</li><li>• parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)</li><li>• amortisseurs en fosse</li><li>• électrification</li></ul> <p><u>Contrôles Portes Palières</u></p> <p>Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.</p> <p><u>Contrôles Porte Cabine</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)</li><li>• éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)</li><li>• éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),</li><li>• composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques.</li></ul> <p><u>Contrôles Signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• boutons, voyants, indicateurs, cabine &amp; paliers</li></ul>
<p style="text-align: center;">Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p style="text-align: center;">Contrôles 1 fois par an</p>	

## Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

- Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Le contrôle du groupe moteur,
- Le contrôle du système de transmission mécanique,
- Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
- Le contrôle des boîtes à boutons,
- Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
- Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
- Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

### Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none"><li>- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...</li><li>- Débrayage manuel</li><li>- Limiteur d'effort</li><li>- Articulations : charnières, pivot...</li><li>- Zone d'accostage</li><li>- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol</li><li>- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies</li><li>- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique</li><li>...</li></ul>	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Verrouillage de la porte</li><li>- Eléments de guidage : rails, galets...</li><li>- Organes de commande</li><li>- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...</li><li>- Armoire de commande</li><li>- Fixation de la porte</li><li>- Système antichute</li><li>- Etat peinture et corrosion</li></ul>

## Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence